



## AVIS AUX MÉDIAS

### **Rapport annuel sur la *Politique de la Chambre des communes sur la prévention et le traitement du harcèlement pour 2017-2018***

*Ottawa (Ontario) – Le 14 juin 2018*

Le Rapport annuel sur la *Politique de la Chambre des communes sur la prévention et le traitement du harcèlement* pour 2017-2018 est maintenant disponible sur [noscommunes.ca](http://noscommunes.ca).

Le dirigeant principal des ressources humaines de l'Administration de la Chambre des communes est responsable de veiller à la mise en œuvre de la *Politique de la Chambre des communes sur la prévention et le traitement du harcèlement* et a présenté au Bureau de régie interne un rapport statistique annuel sur le nombre, la nature et le dénouement des plaintes de harcèlement et des demandes de renseignements. Le rapport vise la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018.

Le Bureau de régie interne a adopté la politique lors de la 41<sup>e</sup> législature. Elle s'applique aux députés et aux agents supérieurs de la Chambre en tant qu'employeurs, à leurs employés, de même qu'aux employés des bureaux de recherche. Le cadre stratégique prévoit l'accès aux programmes suivants :

- Ensemble, trouvons des solutions, un programme confidentiel dont l'objectif est la gestion informelle des conflits.
- Le Programme de prévention du harcèlement, qui vise à accroître la sensibilisation et à prévenir de façon proactive les situations possibles de harcèlement dès leurs premières manifestations.
- Une séance de formation [en ligne](#) intitulée « Prévention du harcèlement en milieu de travail » a été mise à la disposition des députés, des agents supérieurs de la Chambre, des bureaux de recherche et de leurs employés.

- Depuis février 2018, une formation en classe obligatoire intitulée « Promouvoir la culture de respect de la sensibilisation à l'action » a été spécialement conçue pour les députés de la Chambre des communes. La formation donne un aperçu des comportements pouvant constituer du harcèlement en milieu de travail et donne aux députés la possibilité de discuter de ce qui peut être fait dans leur milieu pour mieux prévenir et contrer les comportements inappropriés et le harcèlement. Cette formation offre aussi l'occasion d'explorer les responsabilités d'un député en tant qu'employeur et en tant que leader pour renforcer la culture du respect au travail, et elle permet aux députés d'acquérir des outils conçus pour les aider à assumer leur rôle de leadership. La formation permet également de discuter de comment passer de la sensibilisation à l'importance du respect au travail à des mesures qui améliorent le milieu de travail et permettent de le garder sain.
- Une formation obligatoire en classe sur le harcèlement sexuel est également en cours d'élaboration pour les employés des députés. Elle devrait être disponible plus tard cette année.

Le Bureau s'engage pleinement à appuyer les députés, les agents supérieurs de la Chambre, les bureaux de recherche et leurs employés respectifs, non seulement en ce qui concerne le traitement des plaintes, mais aussi la promotion active et le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement.

### **Liens connexes**

[Politique de la Chambre des communes sur la prévention et le traitement du harcèlement](#)  
[Rapports de l'Administration de la Chambre des communes](#)  
[Séance de formation sur la prévention du harcèlement en milieu de travail](#)

### **Renseignements**

Heather Bradley  
Directrice des Communications  
Bureau du Président de la Chambre des communes  
613-995-7882  
[heather.bradley@parl.gc.ca](mailto:heather.bradley@parl.gc.ca)

